

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°16/2021 du 19/04/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas stable par rapport à la semaine précédente.** Après une légère baisse la semaine passée, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires se stabilise en AEOI cette semaine (+ 27 361 contre + 27 213 la semaine précédente), alors que le nombre de nouveaux cas connaît une augmentation de +14,7% dans le Monde. Le nombre de cas recensés cette semaine augmente pour la 4^{ème} semaine consécutive à Madagascar (+ 4 069 contre + 2 286 et + 1 838 les semaines précédentes) et baisse au Rwanda après 3 semaines de hausse (+ 523 contre + 1 100 et + 934 les semaines précédentes). Au Kenya comme en Ethiopie, le nombre de nouveaux cas recule un peu (+ 6 104 au Kenya contre + 7 107 la semaine dernière, et + 12 981 en Ethiopie contre + 13 944 la semaine dernière).
- **Afrique, Tanzanie – Vodacom Group s'associe à l'Union Africaine dans sa campagne de vaccination.** Le groupe Vodacom, groupe de téléphonie sud-africain, s'est engagé auprès de l'agence de développement de l'Union Africaine (AUDA – NEPAD) pour la mise en place d'une boîte à outils digitale baptisée mVacciNation. Déjà déployée en Afrique du Sud, au Mozambique, en Tanzanie et au Nigeria, mVacciNation permet un suivi en ligne des vaccinations, tout en planifiant l'administration d'une 2^{ème} dose de vaccin, lorsque nécessaire, en informant les patients via SMS et en leur fournissant un certificat de vaccination digital. Il s'agit du premier partenariat public-privé engagé par le groupe Vodacom auprès de l'UA.
- **Kenya – Les dromadaires sous haute surveillance.** L'Institut de recherche international sur l'élevage (ILRI) conduit depuis 2013 des recherches sur le Mers-CoV, un cousin de la COVID-19, qui touche les populations de dromadaires au Kenya. De 2012 à 2015, ce virus avait fait plusieurs centaines de victimes dans le Monde, principalement en Arabie Saoudite. Il provoque chez l'homme des symptômes similaires à la COVID-19, mais serait bien plus mortel. La souche présente au Kenya ne se transmet pas facilement à l'homme, mais la vigilance est désormais renforcée pour éviter toute nouvelle pandémie. Le taux de prévalence du virus chez les dromadaires serait très important, ce qui invite à suivre l'évolution du virus dans un cheptel d'environ 3 millions de têtes, mais aussi auprès des chameliers et acteurs de la filière.

Points notables d'actualité générale

- **Zone AEOI – Une croissance moyenne pondérée de + 0,3% en 2020 et de + 4,2% en 2021.** Selon la dernière publication du World Economic Outlook (WEO), la croissance mondiale s'établirait à - 3,3 % en 2020, une amélioration de 1 point de pourcentage (pdp) par rapport aux prévisions d'octobre 2020. Le PIB d'Afrique subsaharienne se contracterait de - 1,9 % (+ 1,1 pdp), notamment en raison des contractions du PIB en Afrique du Sud (- 7,0 %) et au Nigeria (- 1,7 %). L'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (AEOI) aurait connu une croissance de + 0,3 % en 2020 (contre - 0,2 % dans les prévisions d'octobre 2020 et + 5,3 % dans celles d'avant crise). Seules l'Ethiopie (+ 6,1 %, lié notamment aux bonnes performances d'Ethiopian Airlines et

au retour dans les chiffres officiels de la production aurifère) et la Tanzanie (+1,0 %) auraient connu des croissances positives en 2020. Le Kenya (-0,1 % ; contre +1,0 %) et le Rwanda (-0,2 % ; contre +2,0 %) ont vu leur activité économique décroître, contrairement aux dernières prévisions, compte tenu des effets prolongés de la pandémie. Fortement dépendants du tourisme, Maurice (- 15,8 %) et les Seychelles (- 13,4 %) accusent les plus fortes contractions du PIB de la zone en 2020. Pour 2021, le rebond de l'activité en AEOI serait par contre plus important que prévu (+ 4,2% ; + 1,0 pdp) mais reste conditionné aux évolutions de la situation sanitaire. Le rebond de croissance en 2021 serait de + 7,6 % au Kenya, + 6,6% à Maurice, + 6,3% en Ouganda, + 5,7% au Rwanda, + 3,2% à Madagascar et + 2% en Ethiopie.

- **Ethiopie – Signature d'un partenariat entre Total et Canal+.** Canal+ a signé, le 6 avril 2021, un partenariat avec Total Éthiopie afin d'accroître sa couverture commerciale. Ainsi, les produits et services de Canal + seront disponibles dans plus de 160 stations-service Total à travers le pays. Canal + est le 3^{ème} opérateur par abonnement à entrer sur le marché éthiopien en avril 2021 après DStv et StarTimes. Diffusé par Eutelsat, Canal+ a précédemment signé des contrats avec des chaînes de télévision éthiopiennes dont Fana Broadcasting Network (FBC) et Ethiopian Broadcasting Corporation (EBC).
- **Rwanda – Le pays va obtenir un nouvel allègement de sa dette par le FMI.** Le Rwanda devrait bénéficier du 3^{ème} allègement du service de la dette du FMI, à hauteur de 42,8 MUSD, pour une période initiale de 6 mois. Deux tranches précédentes avaient déjà été approuvées en avril et octobre 2020 : le Rwanda a ainsi bénéficié d'un total de 71,2 MUSD d'allègement de dette par le FMI depuis le début de la crise.
- **Rwanda – Signature d'un accord de financement de 76 M€ avec l'Allemagne.** Le 12 avril, le Rwanda et l'Allemagne ont signé un accord pour une subvention de plus de 90 Mds FRW (soit environ 76 M€) en faveur du Rwanda. Cet accord, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale entre les deux pays, a pour but d'accompagner la décentralisation, la bonne gouvernance, les investissements verts, le numérique, la promotion des PME et des exportations, et la formation technique et professionnelle.
- **Burundi – Interbank lance une plateforme d'accès aux services bancaires mobiles.** Interbank Burundi a lancé le 15 avril 2021 le service IBB Mobile+ permettant à ses utilisateurs d'effectuer des transactions bancaires via SMS, sans nécessairement disposer de smartphone ou d'accès régulier à internet. Selon la Banque Mondiale, seuls 2,7 % de la population burundaise avaient un accès régulier à internet en 2017 et le taux d'inclusion bancaire s'élèverait à 21,5 %.
- **Soudan – Amélioration de l'environnement des affaires.** Lors d'une réunion conjointe du 19 avril, en l'absence de Parlement, le Conseil de Souveraineté et le Conseil des ministres ont approuvé un ensemble de lois favorisant l'environnement des affaires : ouverture du système bancaire à des banques commerciales non islamiques, nouvelle loi sur l'investissement et loi sur les Partenariats Publics Privés (PPP).
- **Soudan du Sud – Nouvelle aide humanitaire en provenance des Etats-Unis.** Les Etats-Unis ont annoncé une assistance humanitaire de 95 MUSD (dont 52 MUSD levés par l'USAID) pour soutenir le Soudan du Sud. Ce fonds permettra la mise en place de refuges, de services de santé, de denrées alimentaires, d'eau potable ou encore de services sanitaires ou hygiéniques pour les 4 millions de réfugiés sud-soudanais. Sur l'année fiscale 2021, l'aide humanitaire américaine au Soudan du Sud s'élève désormais à 482 MUSD, faisant des USA le principal donateur. La situation humanitaire est critique au Sud-Soudan, avec une estimation de 8,3 millions de personnes en situation de besoin humanitaire dans le pays.
- **Madagascar – Projet d'extension d'Holberton School à Madagascar.** L'entreprise américaine Holberton School, fondée à San Francisco, spécialisée dans les logiciels destinés aux étudiants et aux jeunes informaticiens a annoncé son projet de s'étendre en Afrique, notamment au Maroc et à Madagascar. La Grande Ile a été retenue en raison notamment du fait que le pays constitue un vivier d'emploi par rapport au dynamisme du secteur. L'entreprise vient de lever 20 MUSD auprès d'investisseurs traditionnels. Les investissements envisagés pourraient concerner instituts spécialisés et les entreprises spécialisées dans le secteur. Le programme prévoit de former 500 000 personnes en Afrique d'ici 2030.

Actualités agricoles

- **Kenya – Le gouvernement compte sur l'achat et la distribution de semences de coton OGM auprès de 200 000 agriculteurs.** Autorisée en décembre 2019 à des fins commerciales, la culture de coton OGM a été déployée dès mars 2020 auprès de 1000 agriculteurs dans 6 comtés. Le gouvernement souhaite désormais étendre la culture de coton OGM à 200 000 agriculteurs dans 23 comtés afin de multiplier par 10 la production de coton au Kenya pour atteindre 200 000 balles en 2022. Le coton OGM est actuellement planté dans 15 pays du monde sur 24 Mha. Les 3 principaux producteurs mondiaux de coton OGM sont l'Inde (11,6 Mha), les USA (5,1 Mha) et la Chine (2,9 Mha). En Afrique, le Kenya a rejoint 6 pays déjà producteurs, à savoir l'Afrique du Sud, le Soudan, l'Éthiopie, le Malawi, le Nigéria et eSwatini.
- **Kenya – Family Bank s'associe à l'USAID pour proposer l'équivalent de 3,8 M€ de prêts aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire.** Family Bank s'est associé à l'USAID, dans le cadre de son programme Kenya Investment Mechanism, pour proposer des solutions de financement aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Au total, l'équivalent de 500 MKES (3,8 M€) de prêts devrait être accordé aux entreprises des secteurs du lait, de l'horticulture, de l'élevage et de l'énergie à des fins agricoles. L'initiative ciblera 17 comtés (Homa Bay, Migori, Kisii, Kisumu, Siaya, Kakamega, Bungoma, Busia, Vihiga, Kitui, Makueni, Taita Taveta, Isiolo, Marsabit, Turkana, Garissa et Wajir).
- **Tanzanie – Signature d'un accord de partenariat entre la Banque de développement agricole de Tanzanie (TADB) et la Banque nationale du commerce (NBC).** L'accord habilitera les deux banques à déboursier 20 Mds TZS (8,6 MUSD) en prêts à faible taux d'intérêt pour soutenir les petits exploitants agricoles. Avec cet accord, les agriculteurs pourront solliciter des prêts dans les succursales de la NBC en étant garantis par la TADB à travers un programme spécial appelé «Smallholder Credit Guarantee Scheme» (SCGS). Lors de la signature de l'accord de partenariat, le directeur financier de la TADB a indiqué que la TADB avait déjà accordé 300 Mds TZS (129 MUSD) à 800 000 agriculteurs dans tout le pays. Les prêts auraient eu un impact sur les activités de 1 800 000 agriculteurs en renforçant les chaînes de valeur dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.
- **Madagascar – Le pays fait face à une résurgence de la fièvre de la vallée du Rift (FVR).** Le directeur général de l'élevage a confirmé l'augmentation récente des cas de fièvre de la vallée du Rift au sein du cheptel malgache avec plus de 1900 cas désormais confirmés et 634 bovins morts. Les régions les plus touchées sont celles présentant un taux d'humidité élevé, qui favorise la présence de moustiques, principal vecteur de la maladie. Sur le plan administratif, les autorités régionales ont pris des mesures pour isoler les animaux contaminés et pour acheminer dans ces régions des anti-parasites, des vitamines et des fortifiants. Des vaccins pour prévenir la flambée de FVR chez les ruminants sont également disponibles et une campagne gratuite de vaccination sera menée pour faire face à l'urgence.
- **Maurice – Le ministère de l'agro-industrie et de la sécurité alimentaire annonce des mesures préventives contre la fièvre aphteuse à Rodrigues.** La division de l'élevage et des services vétérinaires au sein du ministère de l'agro-industrie et de la sécurité alimentaire a annoncé la mise en œuvre de mesures afin de lutter contre la fièvre aphteuse à Rodrigues, suite à la confirmation récente des premiers cas. Elles consistent notamment en un programme de vaccination à Rodrigues sur les espèces sensibles à la fièvre aphteuse (bovins, caprins, ovins et porcins) et un suivi de la prévalence de la maladie pouvant mener à l'abattage des animaux affectés, conformément aux dispositions en vigueur.
- **Seychelles – L'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI) seychelloise publie son premier rapport.** L'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI) seychelloise a publié son premier rapport le 15 avril 2021, faisant également des Seychelles le premier pays au monde à soumettre un tel rapport. Ce rapport porte sur l'année 2019 et indique que 248 navires de grande envergure sont autorisés à pêcher dans les eaux seychelloises, dont 75 % sont des palangriers (186), 18 % sont des senneurs (45) et 7 % sont des navires ravitailleurs (17). 31 % des navires battent pavillon seychellois (76) contre 69 % battant pavillon étrangers (170). Les navires taïwanais sont les plus nombreux (34 %), devant les chinois (18 %), les espagnols (9 %) et les français (6 %).

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – Ouverture prochaine du port de Lamu.** Le port de Lamu accueillera son premier navire d'ici juin 2021 concrétisant ainsi le projet portuaire lancé en 2012 par le gouvernement kényan. Ce projet s'inscrit dans le cadre du *Lamu Port South Sudan-Ethiopia Transport Corridor* (LAPSET), estimé à 25 Mds USD, qui vise à connecter l'Éthiopie et le Soudan du Sud à la côte kényane avec de nouvelles infrastructures routières et ferroviaires, dont Lamu sera le point d'entrée. Projet majeur du Kenya, ce port, situé à une centaine de kilomètres de la frontière somalienne, est censé compter 32 points d'amarrage à l'horizon 2030, ce qui le placerait aux premiers rangs des ports africains et lui assurerait le statut de hub principal de l'Afrique de l'Est, devant Mombasa. Toutefois, si les 3 premiers amarrages construits par le chinois CCC pour 480 MUSD sont en voie de finalisation, les 29 autres restent encore à financer.
- **Kenya – Reprise des exportations d'avocats.** Après 4 mois d'interdiction, les autorités kényanes ont annoncé la reprise des exportations d'avocats des variétés *Fuerte* et *Hass* qui comptent pour 90% des exportations kényanes (la variété *Jumbo*, représentant les 10% restants, ne faisait pas l'objet d'interdiction). Les exportations avaient été suspendues en novembre 2020 afin de limiter les récoltes précoces d'avocats pratiquées par les producteurs pour répondre à une demande mondiale en forte croissance. Les autorités craignaient alors que la réputation de la qualité des fruits kényans s'érode auprès des importateurs et qu'elle conduise à une baisse des prix. Sur la période novembre 2019 à octobre 2020, les exportations d'avocats ont représenté un total de 68 000 T et une valeur de 14 Mds KES (107 M€), soit une augmentation de 15% en volume et de 40% en valeur par rapport à l'année précédente. Le Kenya serait désormais le 3^{ème} producteur d'avocats au Monde et le 8^{ème} exportateur derrière notamment le Mexique, la Colombie, le Pérou et le Chili. L'Europe est la première destination des exportations kényanes : la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne comptant parmi les principaux pays consommateurs.
- **Ethiopie – Facilitation des importations de denrées alimentaires essentielles pour limiter l'inflation.** Le 15 avril, le Ministère des Finances éthiopien a autorisé l'importation de produits alimentaires essentiels sur une base Franco-Valuta pour réduire le déficit entre l'offre et la demande et limiter l'inflation dans le pays. Les produits tels que l'huile comestible, le sucre, le riz, le blé et le lait pour enfants pourront être importés, durant les 6 prochains mois, selon cette disposition issue de la période impériale et utilisée généralement pour les biens et les équipements des usines de transformation (exemption de droits et taxes) en facilitant les modalités de paiement et la mobilisation des devises par les entreprises importatrices. Selon l'Agence centrale de statistique (CSA), l'inflation a été de 16,2 % en 2020 en Ethiopie, mais l'inflation alimentaire s'est élevée à 19,2 % alors que l'inflation non alimentaire s'est élevée à 12,8 %. La hausse s'est néanmoins amplifiée en ce début d'année incitant le gouvernement à prendre de nouvelles mesures.
- **Ethiopie – L'entreprise laitière *Lame Dairy* lance une nouvelle unité de transformation à Addis-Abeba.** La compagnie laitière éthiopienne *Lame Dairy*, filiale du conglomérat *Midroc Ethiopia Technology*, vient d'inaugurer sa nouvelle usine de transformation dans la capitale Addis-Abeba. Représentant un investissement de 14,5 MUSD, cette nouvelle unité de transformation dispose d'une capacité de traitement de 160 000 L de lait par jour. Elle produira essentiellement du lait longue conservation, sous la marque « *Shola* », et dans une moindre mesure d'autres produits laitiers comme des yaourts et du fromage. Créée en 2007, l'entreprise fait partie de la quarantaine d'entreprises opérant dans le secteur laitier éthiopien. En Ethiopie, le potentiel de croissance du secteur laitier reste important, le pays comptant parmi les niveaux de consommation de produits laitiers les plus faibles au Monde.
- **Tanzanie – Défis techniques du système de guichet unique électronique (eSWS) pour le dédouanement des marchandises au port de Dar es Salam.** Suite aux difficultés techniques de mise en place du eSWS pour le dédouanement des marchandises au port de Dar es Salam, le président de l'Association des transitaires tanzaniens (*Taffa*) a conseillé au gouvernement de solliciter des experts étrangers pour mettre fin au problème. Il a indiqué que le pays ne devrait pas envisager des méthodes d'essai pour ces systèmes de perception des recettes car elles nuisent au recouvrement des impôts et, en fin de compte, au développement du pays. Selon *Taffa*, 100 conteneurs n'ont pas été dédouanés à cause de ces perturbations techniques, imposant aux entreprises des frais de stockage pouvant atteindre 40 000 USD par conteneur.

- **Ouganda – La taxe sur l'exportation de vessie natatoire de poisson est multipliée par 10.** Le gouvernement ougandais a décidé de taxer l'exportation de chaque kg de vessie natatoire à 70 000 UGX (soit 16 €) à partir du 1^{er} Juillet 2021. Ce nouveau tarif, 10 fois supérieur au précédent de 7 000 UGX, a été inscrit dans le *Fish Bill 2021*, projet du Ministre des Finances ayant pour but de dynamiser les revenus issus des taxes pour 2021/2022. Longtemps considérée comme un déchet, la vessie natatoire est une ressource animale particulièrement recherchée en Chine. En Ouganda, elle est extraite sur les perches du Nil et représente une menace pour l'industrie de la pêche du fait des méthodes illégales souvent utilisées. Selon Joyce Ikwaput Nyeko, Ministre de l'Agriculture ougandaise, le pays aurait exporté en 2019 près de 740 T de vessies natatoires pour un bénéfice de 76 MUSD. Ces nouvelles mesures ne font pas l'unanimité et certains acteurs de la filière craignent que les clients chinois soient rebutés par cette forte augmentation.
- **Rwanda – Le britannique AgevCo investit 3 MUSD dans l'entreprise rwandaise Uzima Chicken.** Au Rwanda, le secteur avicole est en plein essor. La société britannique d'investissement AgDevCo, active dans le secteur agroalimentaire en Afrique subsaharienne, a annoncé avoir investi 3 MUSD dans l'entreprise avicole rwandaise Uzima Chicken pour accompagner son développement. L'entreprise devrait ainsi voir sa capacité de production portée à 10 millions de poussins (de races SASSO et ISA) afin de desservir les autres pays de la région. L'entreprise s'est lancée sur le marché rwandais en 2017 et opère également en Ouganda depuis 2018.
- **Madagascar – L'Institut Pasteur inaugure son laboratoire des micropolluants pour développer les produits agricoles d'exportation.** L'Institut Pasteur de Madagascar (IPM) a inauguré le 8 avril un nouveau laboratoire de micropolluants au sein de son laboratoire d'hygiène des aliments et de l'environnement (LHAE). Il vise à détecter les contaminants alimentaires dans les produits agricoles d'exportation en partenariat avec le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et le projet de croissance agricole et de sécurisation foncière (CASEF) financé par la Banque mondiale. Il permettra notamment le développement de l'exportation de produits locaux à forte valeur ajoutée et leur mise en conformité par rapport aux réglementations européennes en vigueur relatives aux résidus chimiques.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*